

**REGLEMENT DU JEU CONCOURS**  
**Tango Facebook – Plus2Live**  
**Avril 2012**

**1. ARTICLE 1 : ORGANISATION**

**1.1**

TANGO S.A. société anonyme, établie et ayant son siège social à L\_8077 BERTRANGE, 177, rue de Luxembourg immatriculée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B.97.152 ci-après désignée "Tango ou la "société organisatrice" organise un jeu concours du 6 avril 2012 au 15 avril 2012.

**1.2**

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

**1.3**

TANGO S.A. met en jeu :

- 115X2 places pour le concert Plus2Live qui aura lieu le 21 avril 2012 à LuxExpo. Les 10 premiers membres du Tango Club répondant correctement aux questions du jeu bénéficieront d'un surclassement en entrées VIP (2X10 places)

**2. ARTICLE 2 : DEROULEMENT DU JEU**

**2.1**

Ce jeu est porté à la connaissance des clients Tango par annonce promotionnelle sur la page facebook de Tango (<http://www.facebook.com/tangoluxembourg>), sur le site web Tango.lu.

**2.2**

La participation au concours est ouverte à toute personne physique, résidant ou travaillant au Luxembourg, à l'exclusion des personnes appartenant à la société organisatrice et aux membres de leur famille en ligne directe, pendant la période de validité du jeu concours (6 avril 2012 14h00 au 15 avril 2012 23h59).

**2.3**

Pour participer au jeu, le participant doit suivre la mécanique suivante:

1. Se rendre sur la fan page « Tango » sur Facebook
2. Devenir Fan (si le participant ne l'est déjà)
3. Renseigner ses coordonnées : nom, prénom, numéro de téléphone et adresse e-mail
4. Répondre aux 2 questions posées
5. Valider sa participation en cliquant sur le bouton « Valider »

**2.4**

La participation au jeu est en outre subordonnée d'une part à la véracité des données personnelles du compte participant, ainsi que de la concordance de ces dernières avec le profil du participant, telle que, et de manière non exhaustive ; nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail ...et d'autre part à l'utilisation exclusive d'une photo le représentant.

**2.5**

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu-concours.

**2.6**

Le(s) gagnant(s) sera(ont) désigné(s) après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant.

**2.7**

Sont définitivement exclues de toute participation aux jeux-concours organisé par Tango les personnes qui auront fraudé ou qui se seront rendues complices de fraude ainsi que les personnes qui ont perturbé le bon déroulement des jeux-concours.

### **3. ARTICLE 3 : LOT**

#### **3.1**

Parmi les participants, les 115 premiers ayant répondu correctement aux 2 questions et ayant renseigné correctement leurs coordonnées seront désignés comme gagnants des 115X2 places mises en jeu pour le concert Plus2Live qui aura lieu le 21 avril 2012 à LuxExpo. Les 10 premiers membres du Tango Club ayant répondu correctement aux questions du jeu bénéficieront d'un surclassement en entrées VIP (2X10 places).

#### **3.2**

Le lot offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange.

### **4. ARTICLE 4 : DESIGNATION DU GAGNANT**

#### **4.1**

Le 15/04/2011 à 23h59, le concours sera clôturé.

#### **4.2**

Les 115 premiers participants ayant répondu correctement aux 2 questions et ayant renseigné correctement leurs coordonnées seront désignés comme gagnants des 115X2 places. Ils seront avertis par téléphone. Au bout de 3 appels infructueux, le lot sera réattribué parmi les participants qui auront répondu correctement aux 2 questions posées.

#### **4.3**

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, le lot ne leur sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

#### **4.4**

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Toute fraude constatée entraîne généralement l'élimination du concouriste concerné.

La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom.

### **5. ARTICLE 5 : EXCLUSION DE RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS**

#### **5.1**

Si par suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, le jeu devait être annulé, reporté ou interrompu, la société organisatrice ne pourra aucunement être tenue pour responsable.

#### **5.2**

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de proroger le jeu ou de modifier la nature des lots sans préavis.

#### **5.3**

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié au jeu concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours, s'adresser à la société organisatrice du jeu et non à Facebook.

### **6. ARTICLE 6 : ACCEPTATION**

#### **6.1**

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement sans réserves, qui a valeur de contrat.

#### **6.2**

Le gagnant autorise, par leur seule participation et sans avoir le droit à compensation, l'utilisation de leurs noms et photos pour la publicité et les communiqués de presse en relation avec ce concours, qui seront éventuellement publiés par l'organisateur ou le sponsor.

### **6.3**

Les participants au présent jeu concours acceptent d'être régulièrement informés des jeux concours et autres démarches promotionnelles de Tango et marquent leur accord à être contacté à ces fins par e-mail. Ils peuvent s'opposer, sans frais et sur simple appel ou lettre adressé au service clientèle référencé ci-dessous au point 7.3.

## **7. ARTICLE 7 : DIVERS**

### **7.1**

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties.

### **7.2**

Aucune contestation ne sera recevable 15 jours après la clôture de ce jeu.

### **7.3**

Le présent règlement est disponible sur simple demande écrite au service Clientèle à l'adresse :  
Tango S.A; B.P 32, L-8005 BERTRANGE  
ou peut être consulté sur le site [www.tango.lu](http://www.tango.lu).

Le présent règlement est déposé chez Tapilla et Nilles, huissier de justice à Luxembourg-ville conformément aux dispositions légales en vigueur.